

DECRET N° 90-269 du 28 Septembre 1990

Portant nomination des Secrétaires
Généraux des Départements.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N°90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU la Loi N° 90-006 du 15 Mai 1990 portant abrogation de la Loi N° 81-009 du 10 Octobre 1981 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs, de la Loi N° 81-001 du 13 Mars 1981 relative aux élections des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat ainsi que du Décret N° 74-26 du 13 Février 1974 fixant les attributions et prérogatives des Préfets de Province et des Chefs de District et déterminant les services directement placés sous leur autorité.
- VU la Loi N° 90-007 du 15 Mai 1990 portant dissolution des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs.
- VU la Loi N° 90-008 du 13 Août 1990 portant organisation et attributions des Circonscriptions Administratives durant la Période de Transition.
- VU le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;
- VU le Décret N° 90-119 du 27 Juin 1990 portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale ;
- PUR Proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 Avril 1990.

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur Jean NITCHA KOUAGOU est nommé Secrétaire Général du Département de l'Atacora.//...

Article 2.- Monsieur Emile AGBEHOUNKPAN est nommé Secrétaire Général du Département de l'Atlantique

Article 3.- Monsieur Yacoubou R. Orou TOKO est nommé Secrétaire Général du Département du Borgou.

Article 4.- Monsieur Agbaza TOSSAVI est nommé Secrétaire Général du Département du Mono.

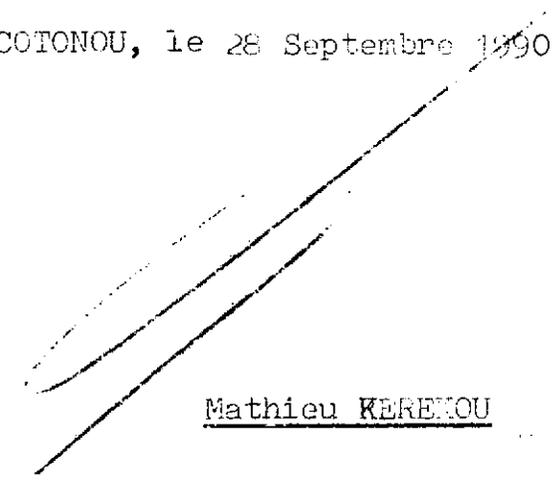
Article 5.- Monsieur Abdou ACHIMI est nommé Secrétaire Général du Département de l'Ouémé.

Article 6.- Monsieur René TONON est nommé Secrétaire Général du Département du Zou.

Article 7.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

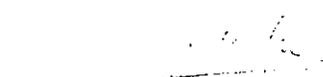
Fait à COTONOU, le 28 Septembre 1990

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,



Mathieu KEREMOU

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité Publique et de l'Adminis-
tration Territoriale,


Jean Florentin V. FELIHO

Le Ministre des Finances


Idelphonse LEMON

Ampliatiions : PR 4 PM 4 SGG 4 HCR 4 MISPAT-MF 8 AUTRES MINISTERES 14
SPD 1 DPE-DLC-INSAE 3 DB-OCF-CTCP-DSDV-DI 5 ECP 1 DEPARTEMENT 6 IGE ET
SES SECTIONS 3 GCONB 1 OCCT 1 UNB-FASJEP 2 BN-DAN 2 JORB 1.-